

APCE EN BREF

LES DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES ET LEUR NOMBRE DE REPRÉSENTANTS

Albanie (4)	Chypre (3)	Irlande (4)	Luxembourg (3)	Royaume-Uni (18)
Allemagne (18)	Croatie (5)	Islande (3)	Malte (3)	Fédération
Arménie (4)	Danemark (5)	Italie (18)	Moldova (5)	de Russie (18)
Andorre (2)	Espagne (12)	Lettonie (3)	Monaco (2)	Saint-Marin (2)
Autriche (6)	Estonie (3)	"Ex-République	Monténégro (3)	Serbie (7)
Azerbaïdjan (6)	Finlande (5)	yougoslave	Norvège (5)	Slovaquie (5)
Belgique (7)	France (18)	de Macédoine"	Pays-Bas (7)	Slovénie (3)
Bosnie -	Géorgie (5)	(3)	Pologne (12)	Suède (6)
Herzégovine (5)	Grèce (7)	Liechtenstein (2)	Portugal (7)	Suisse (6)
Bulgarie (6)	Hongrie (7)	Lituanie (4)	République	Turquie (12)
			tchèque (7)	Ukraine (12)
			Roumanie (10)	

STATUT D'INVITÉ SPÉCIAL

Le statut d'invité spécial dont bénéficiait le parlement du Bélarus a été suspendu le 13 janvier 1997.

STATUT D'OBSERVATEUR

Les parlements du Canada, d'Israël et du Mexique.

PARCOURS D'UN RAPPORT À L'APCE

1 DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RECOMMANDATION OU DE RÉOLUTION

Un groupe de parlementaires (minimum 20) dépose une proposition de résolution ou de recommandation sur un sujet spécifique.

2 TRANSMISSION À UNE COMMISSION

La proposition est examinée par le Bureau de l'APCE qui propose à l'Assemblée de la transmettre à la commission compétente.

3 EXAMEN EN COMMISSION

Un rapporteur est nommé. Le projet de rapport est étudié par la commission. Suite à ce débat, la commission adopte un projet de résolution ou de recommandation.

4 DÉBAT DU RAPPORT EN PLÉNIÈRE

Le rapport est présenté par le rapporteur et débattu par l'Assemblée.

5 VOTE ET ADOPTION DU PROJET DE TEXTE

A l'issue du débat, le projet de texte qui peut être amendé, est voté et adopté ou rejeté par l'Assemblée.

LA CONSCIENCE DÉMOCRATIQUE DE L'EUROPE

Les parlementaires qui composent l'APCE viennent des parlements nationaux des 47 Etats membres de l'Organisation. Ils se réunissent quatre fois par an pour débattre de questions d'actualité, demander aux gouvernements européens de prendre des initiatives et rendre des comptes. Ces parlementaires parlent au nom des 800 millions d'Européens qui les ont élus. Ils abordent les sujets de leur choix et les gouvernements des pays d'Europe – représentés au Conseil de l'Europe par le Comité des Ministres – sont obligés de leur répondre. Ils sont la conscience démocratique de la Grande Europe.

UN CREUSET D'IDÉES

L'APCE, dont on dit parfois qu'elle est le moteur du Conseil de l'Europe, est à l'origine, depuis 1949, d'un grand nombre des initiatives majeures de l'Organisation (par exemple la Convention européenne des Droits de l'Homme). Elle doit être consultée sur tous les traités internationaux élaborés au sein du Conseil de l'Europe. Elle élit les juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme et le Commissaire aux droits de l'homme. L'Assemblée élit également le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, ainsi que son propre Secrétaire Général.

AIDER LES ETATS À TENIR LEURS ENGAGEMENTS

Dans quelle mesure les pays honorent-ils leurs engagements ? L'Assemblée suit la situation et elle s'efforce d'aider les Etats à remplir leurs engagements. En cas de défaillance persistante d'un Etat à cet égard, elle peut refuser de ratifier – ou elle peut invalider – les pouvoirs de la délégation nationale de cet Etat. En dernier ressort, elle peut recommander que soit suspendue l'appartenance de cet Etat à l'Organisation.

UNE EXPÉRIENCE DE TERRAIN

Des représentants de l'APCE effectuent périodiquement des visites sur le terrain dans toute l'Europe afin de recueillir des informations pour la rédaction des rapports de l'Assemblée; ils vont également observer le déroulement d'élections. La diplomatie parlementaire, la participation active des parlementaires dans les relations internationales, ne cesse d'être développée par l'APCE.

CONSTRUIRE DES PARTENARIATS PARLEMENTAIRES

L'APCE coopère avec le Parlement Européen, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et d'autres instances parlementaires internationales pour renforcer l'influence des élus dans les affaires européennes et internationales. Elle fait aussi fonction de tribune parlementaire pour l'OCDE et a des liens très solides avec plusieurs institutions spécialisées de l'ONU.

DES RÉSULTATS CONCRETS

Les textes adoptés par l'APCE - recommandations, résolutions et avis – fournissent des orientations au Comité des Ministres, aux gouvernements nationaux, aux parlements et aux partis politiques; ces textes finissent, à travers la législation et la pratique, par affecter et améliorer la vie des Européens.

FONCTIONNEMENT

L'APCE se réunit quatre fois l'an pour une session plénière d'une semaine au Palais de l'Europe à Strasbourg. Les 318 représentants et 318 suppléants sont nommés par les parlements nationaux, qui les choisissent en leur sein. Chaque pays a entre deux et dix-huit représentants, selon sa population, qui reflètent de manière équilibrée les forces politiques

représentées au parlement national.
Outre l'anglais et le français, qui sont les langues officielles du Conseil de l'Europe, l'APCE utilise l'allemand, l'italien et le russe comme langues de travail.

Les travaux de l'Assemblée sont préparés par huit commissions et par un Bureau composé du Président de l'Assemblée, des 20 vice-présidents, des présidents des cinq groupes politiques et des présidents de commissions. Elle adopte trois types de textes : des recommandations (au Comité des Ministres), des résolutions (qui expriment son propre point de vue), et des avis (relatifs à des demandes d'adhésion, des projets de convention ou d'autres textes qui lui sont soumis par le Comité des Ministres).

AU NOMBRE DES SUJETS
ACTUELLEMENT EXAMINÉS FIGURENT :

- La sauvegarde et la promotion des droits de l'homme et de la démocratie
- Le respect des obligations et des engagements des Etats membres
- La lutte contre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme
- Les crises régionales
- La situation des réfugiés et des migrants
- Le dialogue interculturel et inter-religieux
- La cohésion sociale

LES GROUPES POLITIQUES

PPE/DC Groupe du Parti Populaire Européen
SOC Groupe Socialiste
GDE Groupe des Démocrates Européens
ADLE Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
GUE Groupe pour la Gauche Unitaire Européenne

LES COMMISSIONS

84 SIÈGES

- Questions politiques et démocratie
- Questions juridiques et droits de l'homme
- Questions sociales, santé et développement durable
- Migrations, réfugiés et personnes déplacées
- Culture, science, éducation et médias
- Egalité et non-discrimination
- Respect des obligations et engagements des Etats membres (Suivi)

37 SIÈGES

- Règlement, immunités et affaires institutionnelles